



Bureau de la ministre
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Le 6 avril 2020

Monsieur Scott Sheppard, Surintendant principal
Commandant divisionnaire de la GRC
Division « M »
4100, 4^e Avenue
Whitehorse (Yukon) Y1A 1H5

Objet : Priorités policières du Yukon pour 2020–2021

Monsieur,

La présente lettre a pour objet de vous communiquer les priorités du gouvernement en matière de services policiers au Yukon pour 2020–2021.

Chaque année, en qualité de ministre de la Justice, j'établis les priorités policières pour le territoire en fonction de la rétroaction du Conseil des services policiers du Yukon et des recommandations formulées par le ministère de la Justice.

Le Conseil des services policiers du Yukon recueille durant l'année les perceptions, expériences et préoccupations de tout un éventail de citoyens et d'organisations en lien avec les services policiers au Yukon. Au cours de la dernière année, il a souvent été interpellé sur les sujets suivants :

- l'impact positif d'une amélioration de la communication, de la collaboration et de la transmission d'informations entre organisations et services;
- le besoin continu de remédier aux causes profondes du sentiment de crainte et de méfiance envers la GRC au sein de la population.

Il est également primordial que la GRC fonde ses efforts de mobilisation et ses demandes de ressources sur des données concrètes et des décisions fondées sur les faits. Ainsi, notre service de police, avec l'appui du gouvernement du Yukon, saura dresser un portrait juste et objectif des réalités et des tendances actuelles, ainsi que de l'efficacité des nouveaux programmes mis en œuvre dans le territoire. Dans le contexte où la division « M » applique les cinq priorités policières suivantes pour 2020-2021, je vous demande instamment d'adopter des mécanismes de suivi et des pratiques de collecte de données permettant d'établir un lien direct entre les besoins de la division en matière de formation et de ressources additionnelles et des données et des statistiques objectives.

Dans ma lettre de l'année dernière concernant les priorités policières, j'ai insisté sur l'objectif global de poser les fondements d'un dispositif policier efficace au Yukon. Les priorités de cette année visent l'atteinte de cet objectif en axant les efforts sur la réduction des méfaits, l'amélioration du soutien aux personnes et aux victimes vulnérables, la volonté de rapprochement et la réinsertion sociale des contrevenants, ainsi que le travail en collaboration avec les Premières nations et les collectivités.

1. Augmenter la collaboration pour accroître la confiance du public

L'un des thèmes les plus récurrents dans les impressions communiquées au Conseil des services policiers du Yukon au cours de la dernière année est le « sentiment sous-jacent de crainte et de méfiance envers la GRC chez certaines populations d'adultes et de jeunes au Yukon ».

Nous savons que de nombreux membres de la GRC dans le territoire fournissent des services exceptionnels. Toutefois, pour renforcer la confiance du public envers les services policiers, nous devons faire en sorte que la GRC traduise avec constance ses valeurs fondamentales d'intégrité, d'honnêteté, de professionnalisme, de compassion, de responsabilisation et de respect en « manières d'être » qui orientent ses actions quotidiennes au sein de la population. Je demande à notre service de police de travailler en conséquence et de garder en tête que l'expression de ces valeurs sous-tend l'ensemble de nos priorités policières pour 2020-2021.

Objectifs principaux liés à cette priorité :

- Confiance –que les membres de la GRC soient visibles et accessibles à la population.
- Mobilisation en amont –que les membres de la GRC s'emploient à la sensibilisation, à la communication avec des agences partenaires et à une collaboration avec les Premières nations, le tout se traduisant par une véritable mobilisation axée sur les besoins de tous les Yukonnais.
- Intervention –que les membres de la GRC puissent contribuer à une prise en compte des traumatismes du passé favorisant des interventions policières impartiales, respectueuses et adaptées aux différences culturelles.

- Mieux-être – que la GRC mette de l'avant des stratégies essentielles en matière d'autogestion de la santé, de santé mentale et de mieux-être pour l'ensemble de ses membres, car les policiers sont exposés à des situations particulièrement éprouvantes et traumatisantes dans l'exercice de leurs fonctions.
- Sensibilisation et éducation du public – que la GRC contribue à l'éducation de la population au sujet des droits et responsabilités des citoyens dans leurs contacts avec la GRC afin de favoriser la sécurité et l'harmonie lors des interventions. Des séances de formation devraient comprendre de l'information sur la façon de déposer efficacement une plainte ou de formuler des commentaires sur la conduite de la GRC.

2. Renforcer le soutien aux personnes vulnérables et aux victimes d'actes de violence, et poursuivre la mise en œuvre des services de l'Équipe d'intervention en cas d'agression sexuelle

La prévalence de la violence sexualisée, de la violence sexiste et de la violence à motivation raciale est une réalité qui exige une attention continue, sérieuse et éclairée. Comme force policière territoriale, la division « M » de la GRC assure des services importants dans ses interventions auprès des victimes de violence et des personnes plus vulnérables à la violence parce qu'elles sont autochtones, âgées, des femmes ou des filles, des enfants ou des jeunes, des membres de la communauté LGBTQIA2+, ou encore des personnes à faible revenu, aux prises avec des dépendances ou souffrant de troubles de santé mentale.

Objectifs principaux liés à cette priorité :

- Poursuivre la mise en place de l'Équipe d'intervention en cas d'agression sexuelle dans les collectivités yukonaises, ce qui comprend la formation du personnel de première ligne de la GRC appelé à enquêter sur des cas d'agression sexuelle.
- Renforcer l'actuel réseau de soutien aux personnes vulnérables du Yukon par une coordination et une collaboration améliorées avec les ministères et organismes non gouvernementaux concernés. Envisager l'adoption d'une approche de gestion de cas ou de table d'intervention (dans l'esprit de FOCUS, *Forum for Collaboration et United Services*), comme outil à cette fin.
- Solliciter des jeunes et travailler en collaboration avec des partenaires pour déterminer et améliorer le soutien aux enfants et jeunes susceptibles de faire l'objet d'exploitation ou de l'influence du crime organisé.
- Préconiser au sein de la GRC une culture d'intervention empathique et consciente des traumatismes du passé avec les personnes vulnérables et les victimes afin de surmonter la peur et la méfiance sous-jacentes envers la GRC.

3. Établir des relations enrichissantes avec les Premières nations, y compris avec les Aînés, et dans toutes les communautés

Il est essentiel de poursuivre dans la veine de l'esprit de réconciliation avec les Premières nations du Yukon. Compte tenu de l'historique de relations difficiles entre la GRC et les peuples autochtones, une volonté affirmée, véritable et soutenue d'amélioration de la confiance et d'établissement de relations positives entre notre service de police territorial et nos Premières nations sera la clé de l'efficacité des services policiers et de l'amélioration de la sécurité publique dans le territoire.

L'engagement de notre gouvernement en matière de réconciliation s'illustre en partie par un élargissement des programmes communautaires, comme en fait foi l'adoption de plans de sécurité de la collectivité en partenariat avec les Premières nations des Kwanlin Dün et de Selkirk. De tels plans facilitent le repérage et l'intervention visant des problèmes locaux de sécurité et habilite les citoyens en matière de santé et de bien-être. La participation de la GRC aux processus courants de planification de la sécurité communautaire se verra une excellente occasion de collaboration entre dirigeants des Premières nations, membres de la GRC et citoyens en vue de l'adoption d'une approche policière relationnelle adaptée aux réalités locales et culturelles.

Objectifs principaux liés à cette priorité :

- Favoriser la communication entre les Premières nations, les membres des collectivités et la GRC pour assurer une prestation de services de police professionnels, dévoués et adaptés aux besoins, traditions et cultures des Premières nations du Yukon.
- Faire appel à des Premières nations partenaires afin de dégager des priorités policières pertinentes pour chaque communauté participant au Programme des services de police des Premières nations.
- Inclure les Premières nations dans les processus de présélection de membres de la GRC destinés à servir les communautés, et voir à ce que les nouveaux agents de police reçoivent une orientation adaptée en collaboration avec les Premières nations et les dirigeants et autres intervenants locaux.
- Aider les membres de tous les détachements de la GRC à apporter leur contribution à la planification en matière de sécurité communautaire entreprise dans leurs collectivités.
- Affiner le rôle de la GRC dans son travail de maintien de communautés saines et sûres, en parallèle avec d'autres mécanismes de soutien communautaire, comme ceux du programme de police auxiliaire, des agents de sécurité communautaire et du Bureau de la sécurité des collectivités et des quartiers.

4. Poursuivre les efforts de répression des crimes graves et liés aux drogues, ainsi que du crime organisé

Le Yukon a connu une augmentation de la criminalité, de la victimisation et des décès – y compris des homicides – associée à la crise des opioïdes et à l’afflux de groupes criminalisés dans son territoire. La présence croissante du crime organisé et l’augmentation de la violence liée au commerce de la drogue sont des problèmes graves qui commandent une intervention efficace et spécialisée.

Objectifs principaux liés à cette priorité :

- Améliorer l’intervention et les enquêtes liées aux crimes violents.
- Améliorer l’intervention et les enquêtes liées aux crimes dans le territoire ayant un lien avec le commerce de la drogue ou les groupes criminalisés.
- Travailler en collaboration avec d’autres agences, comme les Services de réglementation de la Ville de Whitehorse, le Bureau de la sécurité des collectivités et des quartiers du Yukon et les services de police des Premières nations pour la mise sur pied d’approches en amont pour lutter contre le crime organisé.

5. Recourir davantage aux pratiques de justice réparatrice au Yukon

Pour les priorités policières de cette année comme celles des années précédentes, nombreux ont été les appels au rapprochement entre la GRC et les Premières nations, ainsi qu’aux solutions à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice yukonnais. Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ainsi que celui de l’enquête nationale indépendante sur les femmes autochtones disparues et assassinées préconisent l’application constante d’approches communautaires, comme celles de la justice réparatrice. Des communautés yukonaises ont aussi demandé un accès amélioré aux processus de justice réparatrice.

Dans un cadre de justice réparatrice, la responsabilité est partagée entre les dirigeants et les membres des communautés. Avec une mise en œuvre adéquatement encadrée, la justice réparatrice pourra répondre aux besoins des collectivités, ainsi qu’offrir une approche plus humaine et personnalisée, responsabilisant les délinquants, réparant les torts causés et réduisant le récidivisme.

Objectifs principaux liés à cette priorité :

- Nous assurer d’explorer des options de déjudiciarisation avant la mise en accusation dans toutes les collectivités, et du fait que la GRC considère la déjudiciarisation lorsque des mécanismes de soutien communautaires appropriés sont en place.

- Faire appel en amont à des intervenants du domaine de la justice des Premières nations, de façon à leur permettre de collaborer à des initiatives de justice réparatrice menées par la collectivité.
- Travailler dans le sens de l'engagement du gouvernement du Yukon visant une augmentation des pratiques de justice réparatrice de l'ordre de cinq pour cent.

Les priorités policières de cette année visent l'adoption de solutions qui réduisent la violence, soutiennent les victimes et renforcent les capacités des collectivités, ultimement plus fortes et sûres pour l'ensemble des Yukonnais.

Je suis impatiente de prendre connaissance du rapport annuel 2019–2020, en juillet, ainsi que de suivre la mise en œuvre des priorités policières dans la prochaine année.

Merci de votre dévouement pour faire respecter la loi, servir notre force de police territoriale et voir à la sécurité des collectivités.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La ministre de la Justice et procureure générale,

Tracy-Anne McPhee